

Consultation sur le Plan de développement durable du Québec
Mémoire de la Table de concertation agroalimentaire de la Gaspésie

172 Perron Est, New Richmond (Québec) G0C 2B

Tél. : (418) 392-4466 Fax : (418) 392-4862 Courriel : tcag@globetrotter.net

Remerciements :

La Table de concertation agroalimentaire de la Gaspésie (TCAG) veut tout d'abord souhaiter la bienvenue au ministre et le remercier de s'être déplacé dans notre région afin de nous permettre de s'exprimer sur le plan de développement durable dont le Québec veut se doter.

Présentation de la Table de concertation agrolimentaire de la Gaspésie (TCAG):

Mise en place en 1999, la Table de concertation agroalimentaire de la Gaspésie, à l'instar des 14 autres Tables agroalimentaires du Québec, a pour mandat de favoriser la concertation des organismes et entreprises du secteur agroalimentaire, d'identifier et promouvoir le potentiel de développement de ce secteur, d'organiser des projets collectifs (transformation, mise en marché, etc.), de promouvoir les produits agroalimentaires régionaux et locaux et de favoriser le développement de productions actuelles et l'émergence de nouvelles productions agricoles et de nouvelles entreprises agroalimentaires. Une représentant de la TCAG agit aussi comme répondant du secteur agroalimentaire auprès de la Conférence régionale des élus.

Notre organisation incorporée en vertu de la 3ème partie de la loi des compagnies (OBNL) réunit des représentants issus de tout le territoire tant des producteurs agricoles que de la transformation, de la vente au détail, de la distribution, de l'hôtellerie, de la mise en marché, ainsi que des représentants gouvernementaux. Une attention particulière a est apportée pour avoir une représentation de tout le territoire couvert.

En plus d'avoir contribué à la réalisation de projets dans son secteur d'activité, la TCAG a aussi initié des projets intersectoriels, réunissant des représentants du monde municipal, touristique et environnemental. L'objectif d'un de ces groupes de travail visait la définition d'un cadre harmonieux de développement de la production porcine en région. Il en est ressorti plusieurs règlements de contrôle intérimaire dans la plupart MRC de la Gaspésie.

Un comité semblable avec des représentants des mêmes secteurs auxquels s'ajoutent ceux du milieu forestier, des transports et de la culture a porté sur la notion de paysage en région. Compte tenu de l'importance des paysages dans notre région, ce comité a organisé un colloque sur le paysage régional en 2000. Plus de cent intervenants ont participé à ce colloque dont le thème était : Le paysage régional, une ressource à développer? Faute de moyens, nous avons cependant dû interrompre les travaux du comité.

L'intérêt de la Table de concertation agrolimentaire de la Gaspésie (TCAG) pour le développement durable.

En 1999, à la demande du conseil régional de concertation et de développement, la TCAG a procédé à un exercice de planification stratégique. A ce moment l'ensemble des maillons de la chaîne agroalimentaire, de la terre à la table furent consultés. Le thème majeur du plan de développement fut dénommé : *Une région du terroir durable*. Cette trame s'inspirait d'ailleurs d'une décision démocratique prise en assemblée générale de la Fédération régionale de l'Union des producteurs agricoles.

La base de ce plan repose sur 2 prémisses : La reconnaissance des spécificités régionales, le terroir, et la mise en œuvre de son développement en respect des grands principes de développement durable. Le tout s'applique à assurer un équilibre entre les dimensions environnementale, sociale et économique.

Nous croyons donc que la région peut à terme, démarquer ses produits agroalimentaires en se basant sur leur qualité, issue d'un environnement exceptionnel et de pratiques exemplaires. Il s'agit là d'une stratégie visant des marchés à valeur ajoutée. La production biologique constitue un exemple des marchés visés, mais dans cette mouvance, d'autres types de productions pourraient répondre aux besoins de marchés en émergence.

Le point de vue de la Table de concertation agrolimentaire de la Gaspésie (TCAG) sur le Plan de développement durable.

Le développement durable : un incontournable.

Nous souscrivons complètement à l'esprit de la démarche entreprise par le ministre. L'humanité dans sa globalité fait face à d'énormes défis et de la teneur et la vigueur des réponses que nous y donnerons, dépendent rien de moins que notre survie.

Nous convenons aussi qu'en ce domaine l'axiome *Penser globalement, agir localement*, s'applique complètement. Chaque pays, province, région, ville, village, personne doit prendre ses responsabilités pour que nous puissions laisser un avenir viable et vivable à nos descendants; *la terre ne nous a pas été donnée seulement par nos parents, elle nous est aussi prêtée par nos enfants*.

Cependant, une fois cela dit, il nous faut trouver les moyens de concrétiser ces principes en respect du triangle du développement durable : un juste équilibre entre les dimensions environnementales, sociales et économiques. Il nous faut donc assurer la préservation de la qualité de la trame environnementale, tout en permettant la réalisation des besoins humains et sociaux qui passent inévitablement par une dimension économique.

Par ailleurs, il faut essayer de prévoir les effets pervers qui pourraient provenir d'actions gouvernementales ou privées qui n'ont pas envisagé les impacts sur ces trois volets. Nous essayerons donc dans les prochaines lignes de concrétiser ces propos, en fonction du secteur agroalimentaire régional.

Sur les principes énoncés

Nous ne reprendrons ici que les principes où nous voyons un lien avec le secteur agroalimentaire. Le fait de ne pas traiter d'un principe ne signifie pas qu'il ne soit pas important. Aussi en traitant des principes, nous essayerons seulement d'exprimer comment, de façon terre à terre, il pourrait être pris en compte, pour qu' il s'applique à notre contexte.

Équité sociale

Les actions de développement doivent être entreprises dans un souci d'équité intra et intergénérationnelle, en tenant compte des besoins des personnes concernées.

TCAG : Il importe à ce niveau de s'assurer que la charge (travail, investissement ou autre) liée à la préservation ou l'amélioration de l'environnement ne soit pas portée complètement ou même partiellement par ceux qui produisent les aliments, ici et maintenant. Il en résulterait une inéquité réelle.

A partir du milieu du 20^{ème} siècle, tacitement ou expressément, la société a demandé aux agriculteurs de produire en plus grande quantité et au plus bas prix possible. Fin du 20^{ème}, la donne change, l'agriculteur doit en plus, prendre le virage vert en s'assurant d'un impact réduit ou nul sur l'environnement.

Hors le marché (les prix versés par les consommateurs) ne reconnaissent pas cet état de fait et les aides gouvernementales ne couvrent pas l'ensemble des frais liés à la mise aux normes. Cet état de fait contribue à l'effritement des revenus nets de l'entreprise agricole. En Gaspésie, cet état de fait a commencé à provoquer un retrait de plusieurs producteurs et à moins de changement important, ce phénomène risque de s'accroître.

Il importe donc de s'assurer du respect de ce principe par une répartition des frais liés à la préservation de l'environnement entre tous les membres de la société.

Protection de l'environnement

La protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement du Québec.

TCAG : En Gaspésie, la production agricole a eu peu ou pas d'impact sur la qualité de l'environnement depuis sa mise en place et malgré les changements technologiques survenus. A preuve la qualité des eaux de surface constatée par le ministère de l'environnement lui même. Le bilan phosphore constitue aussi un autre indicatif démontrant ce point ou encore la charge d'unités animales par hectare. Il en va de même de la quantité de pesticides utilisés en Gaspésie, qui, toute proportion gardée, est inférieure à l'ensemble du Québec. La qualité de l'environnement qui en découle est d'une grande valeur et ne requiert pas de mesures correctrices qui coûteraient très cher.

Ces éléments devraient être reconnus à l'intérieur d'actions gouvernementales comme :

- a) Moduler les obligations réglementaires, notamment celles reliées aux infrastructures ou disposition des fumiers solides, dans la mesure où ferme par ferme et par bassin versant, aucun impact négatif n'est constaté.

- b) Renforcer positivement les comportements souhaités en accordant des primes (ex crédit d'impôt ou autre forme d'aide) aux entreprises ayant un impact nul à l'environnement.

Efficacité économique

L'économie du Québec doit être performante, respectueuse de l'environnement, porteuse d'innovations et d'une prospérité économique favorable au progrès social.

TCAG: Le secteur agroalimentaire et agricole ne peut être laissé aux seules forces du marché à défaut de quoi, les entreprises pourraient n'avoir d'autres choix que d'appliquer des méthodes ayant un impact négatif sur l'environnement ou d'abandonner le secteur.

L'efficacité économique doit donc être encadrée par l'État afin d'éviter les effets pervers liés par exemple à la concentration des grands distributeurs agroalimentaires. Dans cet esprit, l'accès aux marchés locaux, régionaux et provinciaux pour nos denrées doit être préservé. Il en va de notre capacité à éviter le transport coûteux financièrement et environnementalement et aussi du maintien d'une filière agroalimentaire régionale et provinciale dynamique durable.

Participation et engagement

Le développement durable repose sur la participation des citoyens et sur l'engagement des différents groupes de la société afin d'assurer la durabilité sociale, économique et environnementale du développement.

TCAG: Nous comprenons que l'État doit arbitrer souvent des positions opposées en gardant en tête le bien commun. Cependant nous pensons que les consultations populaires et de groupes directement impliqués sont importantes et nécessaires. C'est le prix à payer pour garantir la prise en compte des contextes régionaux et la modulation qui doit en découler.

Accès au savoir

Les mesures favorisant l'éducation et l'accès à l'information doivent être encouragées de manière à stimuler l'innovation, à sensibiliser et à encourager la participation du public.

TCAG: Encore là, la modulation des critères s'applique, il en va de notre capacité à entrer de plein pied dans l'économie du savoir. Par exemple, avec une population de moins de 100,000 personnes réparties sur un territoire immense, la desserte de formation doit permettre la constitution de petits groupes sous le seuil des minimum actuellement reconnus.

La région et le secteur doit aussi avoir des moyens pour expérimenter de nouvelles avenues qui vont dans le sens du développement durable. Il ne s'agit pas seulement que d'argent mais aussi de l'ouverture dans l'application des normes et règlements.

Protection du patrimoine culturel

Le patrimoine culturel, constitué de biens, de lieux et de paysages est source d'identité, de fierté et de solidarité. Il importe de procéder à son identification, sa protection et sa mise en valeur, compte tenu des éléments de rareté et de fragilité qui lui sont propres.

TCAG : Voilà un thème qui est cher aux Gaspésiens. Notre territoire est un milieu extrêmement riche tant par son patrimoine naturel qu'humain. Le paysage humanisé tire notamment son attrait, de la signature que le milieu agricole y a déposé. Cependant, si les seules forces du marché devaient s'appliquer, ce territoire agricole risque de disparaître. Déjà de nombreuses friches remplacent les ouvertures faites sur la côte gaspésienne.

Nous pensons donc que des mesures du type de celles appliquées en Europe dans ce qu'on appelle la multifonctionnalité peuvent être extrêmement valables ici. Ne pouvons nous pas au moins se servir de la région comme banc d'essai pour de telles mesures?

Il s'agit là d'une reconnaissance que l'agriculteur n'est pas seulement qu'un pourvoyeur de denrées alimentaires mais qu'il est aussi le gardien d'une part importante du territoire habité et en ce sens, il assume aussi la culture du paysage.

Prévention

En présence d'un risque connu, des actions de prévention et de correction doivent être mises en place, en utilisant les meilleures techniques disponibles à un coût économiquement et socialement acceptable.

TCAG : Comme dit précédemment, notre territoire a peu ou pas subi les atteintes liées à de mauvaises pratiques agricoles. Il importe de reconnaître cet état de fait et de prévenir des dommages.

Cependant, avant d'y aller de façon réglementaire pour statuer sur cet état de fait, il importe de s'assurer que les mesures prises ne viendront pas hypothéquer ou bloquer des pratiques ou développements qui pourraient être positives.

En Gaspésie par exemple, on pourrait prétendre que le faible ratio d'unités animales par hectare est un atout environnemental. Cependant dans les faits, le bilan négatif lié à la diminution des productions animales, sous tend que nous devons importer un nombre croissant de fertilisants minéraux tout en exportant des grains. Cette pratique n'est pas plus durable qu'un excès chronique de fertilisation animale. Il convient donc de soutenir un développement des productions animales pour atteindre un équilibre dans l'agriculture régionale.

Précaution

Lorsqu'il y a un risque de dommage grave ou irréversible, l'absence de certitudes scientifiques absolues ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir une dégradation de l'environnement.

TCAG : Nous illustrerons ce point en traitant des OGM. Actuellement la tendance est à l'accroissement des superficies dédiées à ce type de culture, en Gaspésie comme ailleurs au Québec ou en Amérique. Les agriculteurs qui produisent ces plantes s'inscrivent dans un système global qui leur laisse peu d'alternatives s'ils veulent répondre aux exigences du marché. En effet comment compenser une éventuelle perte de productivité si on ne

peut même pas signifier aux consommateurs qu'on n'utilise pas d'OGM. L'affichage serait au moins de mise pour donner un choix aux consommateurs.

Sous un autre angle, ne vaudrait pas mieux y aller de précaution en ce domaine, quand des questions aussi importante que les interactions possibles entre les plantes transgéniques et l'environnement, le suivi sur la résistance des insectes, l'évaluation des risques d'allergie, la domination des intérêts privés sur les programmes publics de recherche se posent encore. La Société royale du Canada, le Polaris Institute et d'autres instances reconnues réclament aussi le principe de précaution en ce domaine. Un bon exemple de la nécessité de passer de la parole aux actes. La notion de précaution doit s'appliquer au développement des OGM.

Production et consommation responsables

Les modes de production et de consommation doivent évoluer en vue de réduire au minimum leurs impacts défavorables sur les plans social et environnemental.

TCAG: Encore là nous ne pouvons que souscrire à ce principe. Cependant il importe que l'État travaille de concert avec le secteur agroalimentaire pour établir des mécanismes pour responsabiliser les consommateurs et orienter le développement de produits à effet positifs ou neutre sur l'environnement. En Europe par exemple, le développement de produits de l'agriculture raisonnée a permis l'octroi d'une prime par le marché ou au moins d'une reconnaissance pour des produits qui se différencient au niveau environnemental. La carotte est souvent meilleure que le bâton pour faire avancer...

Pollueur-utilisateur-payeur

Les personnes qui génèrent des matières résiduelles ou toutes formes de pollution devraient assumer le coût des mesures de prévention, de réduction et de lutte contre la pollution. Le prix des biens et des services devrait être fixé en prenant en considération l'ensemble des coûts qu'ils occasionnent, que ce soit au stade de leur production ou de leur consommation

TCAG: Ce principe rejoint le précédent sauf qu'il implique une notion de pénalité pour le producteur. L'État dispose d'un moyen extraordinaire pour orienter la consommation, soit d'appliquer des taxes sur les produits polluants et des dégrèvements sur les produits verts. Quoiqu'il en soit, il est important que d'éventuels changements de production ne soient pas seulement assumés par les producteurs mais aussi par les consommateurs qui devront payer le juste prix de leurs produits. En ce qui concerne les entreprises qui n'ont pas d'externalités environnementales négatives, il serait important de prévoir des mécanismes d'encouragement; leur performance environnementale a une valeur certaine qu'il faut reconnaître.

Et la suite..

Toute politique environnementale importante doit pouvoir rallier les citoyens et les différents paliers de gouvernement locaux et nationaux. Cette préoccupation doit aussi s'intégrer dans tous les ministères et devenir une préoccupation partagée. En définitive, ce ne doit pas seulement être le lot du ministère de l'Environnement, dont le rôle est pourtant essentiel.

Il importe donc de faire avancer les connaissances sur nos choix en développement durable et les faire connaître pour motiver le changement. C'est seulement ainsi que le virage vers le développement durable deviendra un projet de société et non un ensemble de réglementations restrictives.

Des moyens doivent aussi appuyer ces changements. Le fonds du développement durable est un début en ce sens. Il doit permettre d'appuyer les initiatives de tous les milieux qui vont dans le bon sens. L'intégration à la Charte québécoise et aux lois demeurent aussi des incontournables.

Souhaitons nous bonne chance, nous en aurons besoin!

Sommaire des recommandations

S'assurer du respect de l'équité par une répartition des frais liés à la préservation de l'environnement entre tous les membres de la société.

Moduler les obligations réglementaires, notamment celles reliées aux infrastructures ou disposition des fumiers solides, dans la mesure où ferme par ferme et par bassin versant, aucun impact négatif n'est constaté.

Renforcer positivement les comportements souhaités en accordant des primes (ex crédit d'impôt ou autre forme d'aide) aux entreprises ayant un impact nul à l'environnement.

Préserver l'accès aux marchés locaux, régionaux et provinciaux pour les denrées alimentaires produites dans les régions et au Québec afin d'éviter les transports coûteux environnementalement et financièrement.

Assurer des consultations populaires et des groupes directement impliqués pour la mise en œuvre du plan de développement durable.

Permettre à la population et aux personnes impliquées dans le secteur agroalimentaire de la Gaspésie une formation adéquate, notamment par la reconnaissance des frais reliés à la constitution de petits groupes sous le seuil des minimum actuellement reconnus.

Allouer des moyens pour expérimenter de nouvelles avenues qui vont dans le sens du développement durable sous forme d'aide financière et d'ouverture dans l'application des normes et règlements.

Expérimentation régionale de mesures du type de celles appliquées en Europe dans ce qu'on appelle la multifonctionnalité.

Soutenir un développement des productions animales pour atteindre un équilibre dans l'agriculture régionale.

Appliquer la notion de précaution au développement des OGM.

Établir des mécanismes pour responsabiliser les consommateurs et orienter le développement d'alternatives à la production conventionnelle sous forme de reconnaissance de produits à effet positifs ou neutre sur l'environnement.

Appliquer des taxes sur les produits polluants et des dégrèvements sur les produits verts.

En ce qui concerne les entreprises qui n'ont pas d'externalités environnementales négatives, il serait important de prévoir des mécanismes d'encouragement.

Faire avancer les connaissances sur nos choix en développement durable et les faire connaître pour motiver le changement.

Permettre par le Fonds vert, d'appuyer les initiatives de tous les milieux qui vont dans le sens du développement durable.